

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1173 expulsant un individu du territoire

n° 1173

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

26 novembre 1948

Numéro JO

n° 11 du 30/11/1948

Date du numéro

30 novembre 1948

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu le décret du 2 février 1935 fixant les conditions d'admission et de séjour des Français et étrangers à la Côte française des Somalis, promulgué par arrêté du 9 avril 1935 et les textes qui l'ont modifié : Sur la proposition du chef du service de la sûreté,

TEXTE INTÉGRAL

Art.1er

— Est expulsée du territoire de la Côte française des Somalis et dépendances la nommée Nouria Mohamed Otman Torbi, dite « Nouria bint Terbi » Ethiopienne Harrari, née en 19 à Harrar (Ethiopie), fille de Mohamed Otman Torbi Ismaël et de Amina Sadik, divorcée, sans profession définie, pour récidive de séjour clandestin. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation:Le Secrétaire général,CHAMBOREDON.